

PROJET FUSION DES GRADES UN PROJET ! UN COMBAT !

Depuis de nombreuses années, **FO Pénitentiaire** ne cesse de dénoncer un système à l'agonie en terme d'avancement pour les Personnels de Surveillance du corps d'encadrement et d'application. Les protocoles successifs signés à la va vite ont eu pour conséquence de cloisonner les agents de terrain dans une valorisation statutaire à minima !

Le protocole d'accord du 14 Mai 2013 et tout récemment le relevé de conclusion du 13 Mars 2017 relatif au Corps de Commandement, signés seule par l'organisation syndicale majoritaire, ont provoqué des dégâts considérables mais surtout des tensions au sein de la profession.

Résultat :

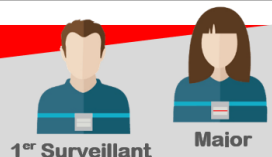
- 8000 brigadiers promis, seuls 6200 promus !
- Promotion bloquée à partir de 2018 pour le TA Brigadiers 2019, comme le confirme la DAP !
- Des centaines de Surveillants titulaires des UV de Brigadier qui ne seront jamais promus !
- La diminution des effectifs des 1^{er} Surveillants et Majors !
- L'extinction du grade de Major !

FO Pénitentiaire comme force de proposition, a donc décidé de travailler sur une mesure statutaire en adéquation avec les attentes et la reconnaissance dues au personnel pénitentiaire : **La fusion des grades !**

→ DE PREMIER SURVEILLANT À MAJOR PÉNITENTIAIRE

Grille Actuelle - PPCR Achevé			
Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Premier Surveillant	1	426	3
	2	444	2
	3	463	2
	4	476	2
	5	496	2
	6	517	

Proposition SNPFO Fusion des Grades			
Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Premier Surveillant	1	426	3
	2	444	2
	3	463	2
	4	476	2
	5	496	2
	6	522	2
Major	7	532	2
	8	541	2
	9	553	2
	10	565	



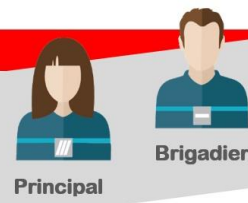
Major Actuelle - PPCR Achevé		
Ech	Indice Maj	Durée
1	484	2
2	502	2
3	522	2
4	532	2,5
5	541	
Except	553	

PASSAGE AU GRADE DE MAJOR

→ DE SURVEILLANT À BRIGADIER PÉNITENTIAIRE

Grille Actuelle - PPCR Achevé			
Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Elève		313	8m
Stagiaire		313	1
Surveillant	1	330	1
	2	337	2
	3	343	2
	4	360	2
	5	378	2
Principal	6	386	2
	7	395	2
	8	405	2,5
	9	420	2,5
	10	435	2,5
	11	448	2,5
	12	473	

Proposition SNPFO Fusion des Grades			
Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Elève		313	8m
Stagiaire		313	1
Surveillant	1	330	1
	2	337	2
	3	343	2
	4	360	2
	5	378	2
Surveillant Principal	6	386	2
	7	395	2
	8	405	2
Brigadier	9	420	2
	10	435	2
	11	448	2
	12	466	2
	13	473	2
	14	483	2
	15	515	



Brigadier Actuelle - PPCR Achevé		
Ech	Indice Maj	Durée
1	377	2
2	398	2
3	427	2
4	448	2
5	466	2,5
6	483	

PASSAGE AU GRADE DE BRIGADIER

Mesures accompagnant cette grille :

- Arrêt du passage des U.V. de Brigadier et de l'examen professionnel de Major.
- Compensation pour les Surveillants et Surveillants Principaux titulaires des 3 U.V. de Brigadier par le passage automatique à l'échelon immédiatement supérieur, avec ancienneté conservée.
- Réévaluation des indices sommitaux à la hauteur de l'engagement professionnel des personnels de terrain.
- Les conditions d'avancement au grade de 1^{er} surveillant sont maintenues, par le passage du concours professionnel et au titre du tableau d'avancement, comme elles existent actuellement.
- Passage de tout le corps d'encadrement et d'application en catégorie B !
- Passage de tout le corps de commandement en catégorie A et fusion du grade de lieutenant et capitaine !

FO Pénitentiaire présentera très prochainement ce projet à la Direction de l'Administration Pénitentiaire avec remise de la pétition nationale, preuve d'une mobilisation sans précédent sur cette thématique !

Paris le 24 Novembre 2017,
FO - Pénitentiaire